

## Charte du service de fourniture de documents Bibliothèque universitaire du Mans

### 1/ Quand l'utiliser ?

Le service fourniture de documents vous permet de **demander un document que la bibliothèque ne possède pas encore**.

Les moyens mobilisés pour vous apporter satisfaction sont les suivants, selon les cas :

- achat du document
- consultation du document sous format électronique (disponible à la BU ou gratuitement sur le web)
- emprunt auprès d'une autre bibliothèque grâce au réseau de Prêt entre Bibliothèques (PEB)
- orientation vers une bibliothèque de proximité disposant du document

Ces différentes solutions sont mobilisées selon la nature de votre besoin et en fonction de notre politique documentaire.

### 2/ A quelles conditions ?

Ce service est **gratuit** et ouvert aux lecteurs **inscrits** à la bibliothèque.

Nous répondons à vos demandes selon nos moyens budgétaires et nos orientations documentaires.

Nous répondons prioritairement à vos **demandes de documents de niveau universitaire** (pour vos études ou vos recherches).

Nous répondons si possible à vos demandes de lecture de loisir (romans, BD), nous pouvons dans certains cas vous réorienter vers les médiathèques de la Ville du Mans.

Nous ne prenons pas en compte les demandes suivantes : livres pour la jeunesse et les adolescents (albums, livres-jeux, romans jeunesse), documents non imprimés (CD et DVD, jeux vidéo,...).

### 3/ Comment ça marche ?

Vos demandes sont à déposer dans le **formulaire disponible sur notre site** (rubrique « Trouver un document » => « Vous n'avez pas trouvé le document à la bibliothèque »). Si vous avez repéré que le document souhaité est à la BU de Laval, vous pouvez le noter dans la zone commentaire du formulaire.

Avant de déposer une demande, **assurez-vous que le document n'est pas à la bibliothèque** en consultant le catalogue (rubrique « Trouver un document »).

Les catalogues de la bibliothèque permettent de trouver les livres imprimés, les e-books, les revues imprimées ou électroniques, les mémoires, annales et thèses imprimés ou électroniques proposés par la bibliothèque.

N'hésitez pas à **demander de l'aide aux bibliothécaires pour vos recherches** :

- **sur place** aux bureaux d'accueil
- **sur rendez-vous** pour un accompagnement personnalisé approfondi (recherches nombreuses et/ou complexes)
- **en ligne** grâce au service [Ubib](#) « *Tchater avec un bibliothécaire de 9h à 18h ou envoyez un mail* »

**Remplissez soigneusement** tous les champs du formulaire : c'est la garantie de la meilleure réponse à votre demande !

#### **4/ Notre engagement**

Grâce au formulaire, vous pouvez **simplement et rapidement** nous transmettre toutes vos demandes...**sans vous préoccuper du reste**. Nous nous efforçons de vous répondre dans un délai de 48 à 72h maximum.

Vous recevez soit une réponse positive avec mention de la solution proposée (achat, consultation électronique, PEB), soit une réponse négative si nous ne pouvons traiter votre demande. En cas de réponse négative, vous avez la possibilité de préciser votre demande si vous jugez que certains éléments d'appréciation ont pu nous échapper.

#### **5/ Achats (ouvrages)**

Si votre demande fait l'objet d'un achat, vous serez informé par mail de sa disponibilité dans nos rayons, pour consultation ou emprunt. Veuillez noter que les ouvrages achetés à la demande de lecteurs sont dès leur intégration dans nos fonds à la disposition de tous. Si vous souhaitez être prioritaire pour un premier emprunt, une mise à disposition temporaire peut vous être proposée, afin de faciliter votre démarche. En cas d'emprunt, les conditions classiques de prêt (durée) seront appliquées.

#### **6/ Prêt-entre-Bibliothèques (PEB)**

Ce service permet de **vous proposer des documents venant d'autres bibliothèques universitaires**. Il obéit à des conditions d'utilisation spécifiques : merci de vous reporter à la charte du PEB pour plus de précisions.

#### **7/ Prêt-inter-bibliothèques (PIB) Le Mans -Laval**

Dans la zone commentaire du formulaire de demande de livre, vous pouvez indiquer que vous avez repéré l'ouvrage à Laval.

Les bibliothécaires du Mans choisiront soit de vous faire venir l'ouvrage de Laval, soit d'acheter un exemplaire pour le fonds du Mans.

Attention : Les ouvrages présents dans le fonds du Mans ne peuvent faire l'objet d'une demande à Laval sauf exception.

Sont systématiquement exclus du PIB (prêt inter sites Le Mans – Laval) les documents suivants en raison des besoins de disponibilité sur chaque site :

- Les manuels, codes, ouvrages de référence et de base en droit- les romans : nouveautés
- les ouvrages de méthodologie des études, de la rédaction des travaux universitaires, de la recherche de stage ou d'emploi
- les annales du fonds de l'INSPE (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation)